

SAGE DORDOGNE AMONT

ANIMATION 2019

Bilan annuel

Version du 11 mars 2020

Maître d'ouvrage :

Etablissement Public Interdépartemental Dordogne

Opérateur :

Etablissement Public Interdépartemental Dordogne
(EPIDOR)
Place de la laïcité
24 250 CASTELNAUD LA CHAPELLE

Partenaires financiers :

Agence de l'Eau Adour Garonne
Conseils Départementaux du Puy-de-Dôme, du
Cantal, de la Corrèze, du Lot et de la Dordogne
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

CONTEXTE

A la demande des acteurs du territoire et sur décision de la Commission Locale de l'Eau (CLE), EPIDOR assure l'animation du SAGE Dordogne amont. La phase d'élaboration en cours doit conduire à la constitution de plusieurs documents :

- L'état des lieux qui comprend un état initial, un diagnostic global et l'étude des tendances et scénarii ;
- La stratégie globale du SAGE ;
- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques et le Règlement du SAGE ;
- Une évaluation environnementale.

Le territoire du SAGE Dordogne amont en chiffres :

9 700 km² et 8 930 km de cours d'eau dont 302 correspondants à la rivière Dordogne.

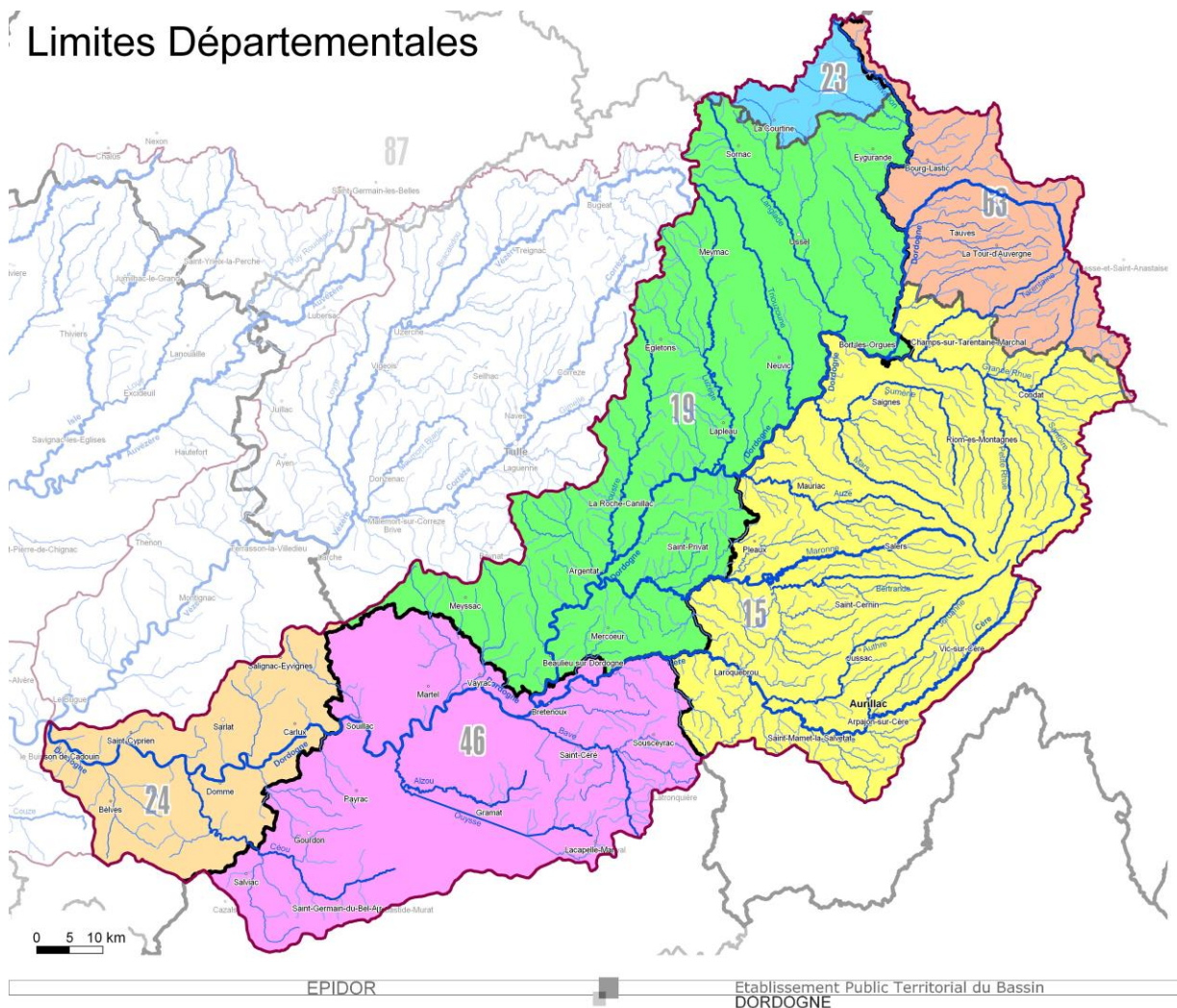
280 000 habitants

3 Régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine et Occitanie)

6 Départements (Puy-de-Dôme, Cantal, Creuse, Corrèze, Lot, Dordogne)

583 Communes (dont 404 entièrement sur le bassin)

3 Parcs naturels régionaux (Volcans d'Auvergne, Millevaches en Limousin, Causses du Quercy)



- **15 avril 2013 : Arrêté de périmètre**
- 10 décembre 2013 : Arrêté de composition de la CLE
- **13 décembre 2013 : Installation de la CLE**
- Mars – Mai 2014 : Groupes de travail thématique Milieux, Qualité, Quantité, Usages
- 23 avril 2014 : Groupe de travail provisoire (travail sur les règles de fonctionnement de la CLE)
- Juin – Septembre 2014 : Groupes de travail géographique Ussel, Arpajon-sur-Cère, Souillac
- 4 septembre 2014 : Groupe de travail technique
- 18 septembre 2014 : CLE N°2 / vote des règles de fonctionnement de la CLE, élection des vice-présidents, élection du bureau et bilan des réunions thématiques et géographiques
- 6 février 2015 : Groupe de travail technique
- 19 février 2015 : Bureau / avancement du SAGE et avis sur les projets de SDAGE et PGRI Adour Garonne 2016-2021
- 8 septembre 2015 Groupe de travail technique
- 13 novembre 2015 Groupe de travail technique
- 8 décembre 2015 Bureau / présentation de l'état initial et modalités de consultation
- 25 janvier 2016 : Bureau / méthodologie et axes de travail du diagnostic
- 30 mars 2016 Comité technique / étude tendances et scénarios
- 4 mai 2016 : Bureau / bilan de la consultation sur l'état initial
- **28 juin 2016 : CLE / élections (président...) et validation de l'état initial**
- Octobre à décembre 2017 : entretiens préalables à la validation du pré-diagnostic
- 9 janvier 2018 : Bureau / finalisation du diagnostic et organisation d'une consultation
- 19, 20 et 22 février 2018 : réunions géographiques Cénac, Mauriac et Ussel / territorialisation du diagnostic
- **18 septembre 2018 : CLE / validation du diagnostic**
- 24, 29 octobre et 9 novembre 2018 : réunions géographiques Souillac, Mauriac et Ussel :
- 10 décembre 2018 : Groupe de travail technique / CR des réunions géographiques
- 21 décembre 2018 : Bureau / compte-rendu des réunions géographiques et méthodologie d'élaboration de la stratégie du SAGE
- 29 avril 2019 : Bureau / finalisation du projet de stratégie
- 25 juin 2019 : Bureau / finalisation du projet de stratégie (suite)
- **30 octobre 2019 : CLE / validation de la stratégie du SAGE**

L'année 2019 a été consacrée à la rédaction de la stratégie du SAGE. Cette phase a été marquée par une forte mobilisation des acteurs du territoire, que ce soit dans le cadre de réunions géographiques, de rencontres bilatérales menées au printemps avec les représentants des collectivités, des services de l'Etat et des usagers (chambres d'agriculture, d'EDF, fédérations de pêche...) ou de la consultation organisée cet automne via le site internet du SAGE. L'organisation d'une réunion de travail spécifique à la forêt s'est avérée très intéressante pour préciser les mesures relatives à la gestion sylvicole et à l'exploitation forestière.

Les membres du Bureau de la CLE, réunis à trois reprises durant la phase d'élaboration de la stratégie, ont pu adapter ou préciser les objectifs et les voies de travail identifiées en réunion géographiques. La Commission Locale de l'Eau, réunie le 30 octobre 2019 à Tulle, a ainsi pu adopter à l'unanimité le projet de stratégie présenté.

Ce document, qui définit les objectifs et les pistes de mesures à mettre en œuvre, est organisé autour de 7 grands enjeux :

- Garantir la capacité des bassins versants à fournir une ressource de qualité et en quantité pour l'alimentation en eau potable
- Suivre et préserver la qualité des eaux de baignade
- Adapter les modes de gestion des installations hydroélectriques pour prendre en compte les usages identifiés à l'échelle du bassin de la Dordogne
- Préserver, restaurer et valoriser la biodiversité
- Garantir la résilience du territoire vis-à-vis des changements globaux (climatique, sociétaux et socio-économiques)
- Améliorer la qualité de vie et développer l'attractivité du territoire
- Maitriser les risques inondation et ruissellement intense

Les acteurs de ce territoire amont, très fortement marqués par la sécheresse observée cette année, sont très sensibles à la gestion quantitative de la ressource en eau et à l'intérêt de la préservation des têtes de bassin.

La cellule d'animation s'est également mobilisée sur des sujets connexes tels que la mise en œuvre de contrats territoriaux ou de programmes d'actions sur les milieux aquatiques (Cère, Chavanon, Sources de la Dordogne...), l'élaboration des documents d'urbanisme (Haut-Cantal, Xaintrie,) pour lesquels il convient d'anticiper leur compatibilité avec le futur SAGE, ou la gestion de l'étiage 2019, particulièrement prononcé sur l'amont du bassin avec des répercussions sur les usages (production d'eau potable, abreuvement des animaux et production de fourrage...) et la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques.

1. Élaboration et coordination générale du SAGE

Objectifs :

- Construire avec les acteurs du bassin la stratégie du SAGE
- Présenter la stratégie en CLE pour validation
- Organiser la consultation du public
- Rédiger les mesures du SAGE
- Réaliser l'évaluation environnementale du projet de SAGE
- Animer la CLE et son bureau
- Connaître et mobiliser les acteurs du territoire

Actions envisagées :

Objectif 1 : Construire avec les acteurs du bassin la stratégie du SAGE

- Action 1 : Organiser des réunions thématiques afin de définir pour chaque problématique les stratégies envisageables, leur pertinence (faisabilité et efficacité au regard des moyens à mobiliser, des politiques mises en œuvre, de la réglementation etc...) et leur territoire d'application
- Action 2 : Rédiger et mettre en forme le projet de stratégie

Les réunions géographiques organisées fin 2018 et les rencontres bilatérales menées au printemps 2019 avec les représentants des collectivités, des services de l'Etat et des usagers (chambres d'agriculture, d'EDF, fédérations de pêche...) ont permis de proposer à la CLE et au Bureau un projet de stratégie très riche et relativement précis, organisé en 7 grands enjeux, eux-mêmes déclinés en objectifs puis en mesures. L'organisation d'une réunion de travail spécifique à la forêt s'est avérée très intéressante pour préciser les mesures relatives à la gestion sylvicole et à l'exploitation forestière.

La rédaction de la stratégie était initialement prévue sur le premier semestre 2019. Le bureau de la CLE, réuni en avril pour analyser le projet de stratégie, a souhaité disposer de plus de temps pour analyser le projet de stratégie et a décidé de reporter la consultation et la validation par la CLE à l'automne 2019. Le travail relatif à cette phase est donc largement supérieur au prévisionnel, avec près d'une trentaine de réunions et 40 journées de bureau dédiées à l'atteinte de l'objectif 1.

Objectif 2 : Présenter la stratégie en CLE pour validation

- Action 1 : Consulter et réunir les membres du Bureau afin de finaliser le projet de stratégie
- Action 2 : Organiser une consultation préalable à la validation de la stratégie par la CLE
- Action 3 : Analyser les remarques et les traiter
- Action 4 : Présenter le projet de stratégie en CLE pour validation : construction des documents de présentation à la CLE, proposition de prise en compte / non-prise en compte des remarques reçues dans le cadre de la consultation...

Les membres du Bureau de la CLE, réunis à trois reprises durant la phase d'élaboration de la stratégie, ont pu adapter ou préciser les objectifs et les voies de travail identifiées en réunion géographiques et dans le cadre des entretiens bilatéraux.

Une consultation a ensuite été organisée en septembre-octobre à partir du site internet du SAGE Dordogne amont afin d'enrichir le projet de stratégie arrêté par le Bureau. Un email invitant à prendre connaissance du document et à transmettre ses observations a été transmis à plus de 1000 contacts :

Catégorie	Nombre
Collectivité territoriale : mairies et groupements (syndicat de rivière, d'eau potable, communautés de communes...), Départements, Régions et PNR	769
Professionnels (agriculture - forêt - tourisme - énergie)	99
Associations (chasse - pêche - étangs - moulins - environnement - consommateurs)	93
Etat et administrations assimilées	59
Experts et chercheurs	11
Total	1031

10 contributions ont été reçues : Tulle-Agglomération, ADASEA du Lot, PNR Millevaches en Limousin, PNR des Volcans d'Auvergne, Fédération Régionale de Canoë-Kayak Nouvelle-Aquitaine, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Nouvelle-Aquitaine, Agence de l'Eau Adour-Garonne, DDT 15, 23 et 19.

Ce travail de concertation a permis à la Commission Locale de l'Eau, réunie le 30 octobre 2019 à Tulle, d'adopter à l'unanimité le projet de stratégie présenté.

20 journées de bureau et 5 réunions correspondent aux actions relatives à l'adoption de la stratégie.

Objectif 3 : Organiser la consultation du public

- Action 1 : rédiger la déclaration d'intention et en informer la CLE
Selon l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016, le SAGE est un document de planification devant faire l'objet d'une consultation du public. Cette consultation a pour objectif d'assurer l'information et la participation du public à l'élaboration du SAGE. La déclaration d'intention, telle que prévue au I de l'article L121-18 du code de l'environnement, sera rédigée et présentée aux membres de la CLE lors de la prochaine réunion : elle pourra alors intégrer les grands axes de la stratégie retenue par la CLE.
- Action 2 : Publier la déclaration d'intention sur le site internet du SAGE Dordogne amont, sur le site d'EPIDOR ainsi que sur le site internet des préfectures des départements concernés par le périmètre du SAGE.

Conformément à ce que prévoit l'Ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016, dans la mesure où l'élaboration des divers documents composant le SAGE a déjà fait l'objet de nombreuses opérations d'information et de concertation (réunion géographiques, consultation écrite, site internet, commission locale de l'eau...), la CLE a décidé lors de la réunion du 30 octobre 2019 de ne pas prévoir de modalités de concertation complémentaire (option retenue par la plupart des CLE).

Cela suppose l'envoi d'un document spécifique (déclaration d'intention sans concertation préalable) à l'autorité environnementale avant l'envoi des documents définitifs du SAGE. 5 jours ont été consacrés à la rédaction de ce document afin de le soumettre à l'avis des membres de la CLE courant 2020.

Objectif 4 : Rédiger les mesures du SAGE

- Action 1 : organiser des réunions thématiques
Dans la continuité des travaux relatifs à l'élaboration de la stratégie, l'animateur organisera des réunions thématiques de manière à rédiger précisément les différentes mesures (règles et dispositions) du SAGE.
- Action 2 : Prévoir et accompagner l'analyse juridique des règles et dispositions envisagées au fur et à mesure de leur rédaction
- Action 3 : animer le comité technique
Le comité technique sera réuni de manière à assurer la cohérence des documents dans leur ensemble.
- Action 4 : rédiger et mettre en forme les documents constitutifs du SAGE
- Action 5 : associer les membres de la CLE aux travaux de rédaction des mesures du SAGE

Initialement envisagé sur 6 mois, le travail de rédaction relatif aux mesures du SAGE n'a pu débuter qu'après la finalisation de la stratégie, c'est-à-dire sur les mois de novembre et décembre 2019 (report de 4 mois lié à la demande du bureau de disposer de suffisamment de temps pour analyser le projet de stratégie avant d'organiser la consultation des acteurs du territoire et des membres de la CLE). Cela explique la sous-réalisation de cette étape en 2019, avec seulement 15 jours de bureau dédiés à cet objectif. Les réunions thématiques liées à la rédaction des mesures du SAGE, initialement prévues en 2019, seront organisées début 2020.

Objectif 5 : Réaliser l'évaluation environnementale du projet de SAGE

- Action 1 : Construire le cahier des charges, organiser une consultation d'entreprises et passer un marché public relatif à la réalisation de l'évaluation environnementale du SAGE
- Action 2 : Suivre et accompagner le prestataire pour la réalisation de l'évaluation environnementale du SAGE
- Action 3 : Diffuser l'évaluation environnementale et en présenter les principaux éléments aux membres de la CLE

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, il a été décidé de ne passer qu'un seul marché pour la réalisation des évaluations environnementales des SAGE Isle-Dronne et Dordogne amont. Les partenaires techniques ont été consultés sur cette idée et sur le projet de cahier des charges en février 2019, afin de lancer une consultation durant le printemps. L'analyse des dix offres reçues nous a conduit à retenir celle du cabinet EAUCEA, représenté par M. Bruno COUPRY.

Suite à la passation du marché en juin 2019, une première analyse de l'état des lieux a été transmise en octobre 2019.

Au total, 4 réunions ont été organisées pour l'élaboration du cahier des charges et la coordination inter-SAGE du marché (consultation, demande de subvention...). 10 jours de bureau ont également été dédiés à ce volet.

Objectif 6 : Animer la CLE et son bureau

- Action 1 : organiser et animer les réunions de la CLE ou du Bureau
L'animation de la CLE du SAGE Dordogne amont nécessite de préparer techniquement et administrativement ces réunions : documents de travail, invitations, relance téléphonique, location de salles, préparation du matériel, établissement et diffusion de compte-rendu. Compte-tenu du planning envisagé, 2 réunions de CLE et 2 réunions du bureau sont envisagées pour l'année 2019.
- Action 2 : communication
Mettre à jour et administrer les sites internet du SAGE, Gest'eau et EPIDOR.
- Action 3 : informer la CLE afin d'émettre des avis sur les projets du territoire
Information de la CLE ou du bureau sur les projets sur lesquels elle est consultée : analyse des projets et proposition d'un avis par l'animateur du SAGE, consultation des membres du bureau / de la CLE, émission d'avis définitifs par le Président de la CLE.
- Action 4 : assurer le secrétariat de la CLE
Suivi administratif et financier : montage et suivi financier, préparation des délibérations et des budgets, préparation des réunions (invitations, relances, réservation salle et préparation matériel...), rédaction et diffusion des comptes rendus, rédaction/envoi de courriers, suivi de la composition de la CLE et la mise à jour d'une base contacts (pour information, suite à la nouvelle délimitation des régions et à la désignation de nouveaux représentants, un arrêté modifiant la composition de la CLE a été pris en mai 2016 (Cf. annexe 1).

Une réunion de la CLE et deux réunions du Bureau ont été organisées en 2019. Cela implique une préparation des supports de réunion (diaporamas, argumentaires...) en interne et avec le Président.

L'action N°2 relative à la communication autour du SAGE s'est concrétisée par la mise à jour des sites internet (<https://sage-dordogne-amont.fr> et <https://www.eptb-dordogne.fr>).

La CLE a également participé à une enquête en ligne sur le fonctionnement et le rôle des CLE, organisée par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (Ministère de la transition écologique et solidaire). La CLE du SAGE Dordogne amont n'a pas émis d'avis en 2019.

L'ensemble des actions relatives à l'animation de la CLE représente au total 25 jours de bureau.

Objectif 7 : Connaître et mobiliser les acteurs du territoire

- Action 1 : Organiser des rencontres régulières avec les acteurs locaux
Rencontre avec des acteurs de territoire impliqués directement ou non dans la démarche SAGE pour favoriser son appropriation locale (de quoi s'agit-il, à quoi ça sert, que peut-on en attendre, ... ?) et recueillir les éventuelles attentes, propositions ou remarques.
- Action 2 : s'informer des projets envisagés et mis en œuvre sur le territoire
- Action 3 : analyser les points de convergence entre les préoccupations locales et les sujets du SAGE
- Action 4 : intervenir ou participer à des événements (colloques, réunions publiques...) pour diffuser l'information concernant le SAGE, les enjeux du territoire ou de la ressource en eau de manière générale.

Les actions mises en œuvre pour mieux connaître et mobiliser les acteurs du territoire sont essentielles pour assurer la pertinence du SAGE, son ancrage territorial et son appropriation locale.

Cela s'est matérialisé par la participation ou l'organisation de 10 réunions en 2019, au cours desquelles l'objectif a été de collecter les préoccupations et attentes locales, et de sensibiliser les interlocuteurs aux enjeux que le SAGE identifie sur leur territoire. 2 journées de bureau ont permis de préparer ces rencontres et surtout d'intégrer ce qui en ressort dans le diagnostic ou la stratégie.

La participation de l'animateur au colloque H2O sur Clermont-Ferrand participe également à la sensibilisation des acteurs locaux aux caractéristiques du bassin de la Dordogne et aux enjeux du territoire.

2. Suivi des dynamiques territoriales

Objectifs :

- Favoriser l'émergence et accompagner les contrats territoriaux en lien avec les problématiques du SAGE
- Faciliter la réalisation d'actions en faveur des milieux et du multi-usages de l'eau
- Suivre et accompagner les démarches territoriales en lien avec la gestion de l'eau

Actions envisagées :

Objectif 8 : Favoriser l'émergence et accompagner les contrats territoriaux en lien avec les problématiques du SAGE

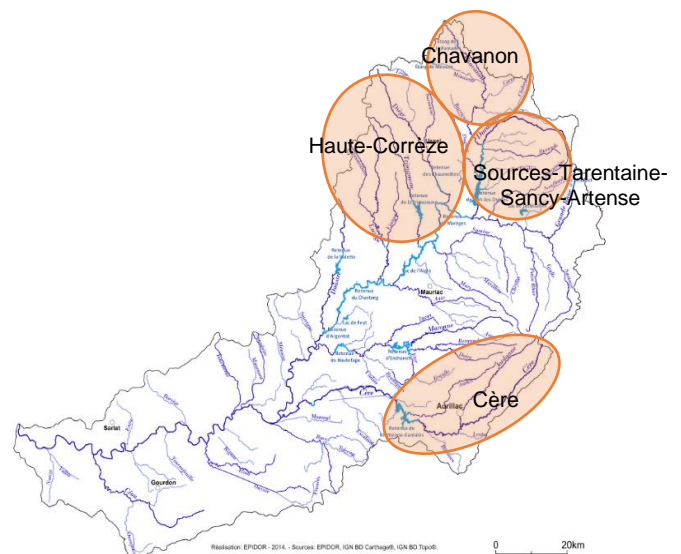
- Action 1 : Construire, accompagner et mettre en œuvre les programmes d'actions sur les thématiques principales du SAGE

La qualité des eaux au niveau des grandes retenues, sur lesquelles des problèmes liés à l'eutrophisation sont identifiés, mobilise les acteurs locaux : les travaux réalisés dans le cadre du Contrat de rivière Haute Dordogne mettent en avant des difficultés dans la **gestion des effluents d'élevage**.

La réduction des impacts des **aménagements hydroélectriques** et des **pratiques sylvicoles**, la **préservation des zones humides** et la **gestion du pâturage** sont également des sujets majeurs sur le périmètre du SAGE.

Il est donc proposé de suivre et d'accompagner la mise en œuvre des programmes d'actions sur les territoires suivants :

- Bassin versant de la Cère, en amont de la retenue de **Saint-Etienne-Cantalès** : suite à la restitution de plusieurs études (diagnostic agricole portée par les EPCI du bassin et réalisé par la chambre d'agriculture du cantal ; schéma directeur assainissement porté par la Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac, inventaires des populations



de moules perlières...), les EPCI du bassin s'interrogent sur l'opportunité et les conditions de mettre en place une démarche coordonnée de gestion de l'eau (type contrat territorial) afin d'améliorer notamment la qualité de l'eau des rivières et du lac de Saint-Etienne, siège de nombreuses activités de loisirs.

- Bassin versant (rive gauche) de la retenue de Bort-les-Orgues : suite à la dynamique engagée en 2004 dans le cadre du contrat de rivière haute Dordogne, le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, en étroite collaboration avec le SIVOM Haute Dordogne, les communautés de communes Dôme-Sancy-Artense et Sumène-Artense et les chambres d'agriculture du Puy-de-Dôme et du Cantal, coordonne la mise en œuvre du contrat territorial **sources – Tarentaine – Sancy-Artense**. EPIDOR anime dans ce cadre les réflexions autour des problématiques liées aux dérivations hydroélectriques et à la gestion du transit sédimentaire : cette problématique est en effet prégnante sur ce territoire (barrages de la-Bourboule, lac de la Crégut...).
 - Bassin versant (rive droite) de la retenue de Bort-les-Orgues : Contrat territorial **Chavanon** signé en décembre 2014 pour une mise en œuvre sur la période 2015-2019. Démarche portée par le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, avec une implication intéressante de la chambre d'agriculture de la Creuse, des CEN et des FR-CIVAM Auvergne et Limousin sur la thématique agricole, en particulier sur le rôle et la valorisation des zones humides vis à vis du pâturage.
 - **Haute-Corrèze**, où un programme d'actions est en cours d'élaboration sur les affluents de la Dordogne. Le diagnostic réalisé courant 2018 fait ressortir des problématiques liées à la sylviculture, à la présence de plans d'eau, à la rectification des cours d'eau ou au piétinement du chevelu sur les têtes de bassin.
- Action 2 : Accompagner les réflexions relatives à l'exercice de la compétence GEMAPI

Sur le territoire du SAGE, certains acteurs se sont engagés en 2016 dans la réalisation d'une étude de gouvernance (Nord du Lot et sud-est corrézien, secteur des sources de la Dordogne et bassin de la Rhue). D'autres sont plutôt dans l'attente d'éclairages sur cette nouvelle compétence (Cantal) ou de stabilisation des nouvelles intercommunalités issues de la fusion opérée au 31/12/2016 (Puy-de-Dôme, Dordogne...). Il conviendra d'accompagner ces démarches et de fournir aux collectivités l'ensemble des informations utiles pour qu'elles puissent définir la consistance locale de cette nouvelle compétence.

L'accompagnement de l'émergence et de la mise en œuvre des programmes de type contrats territoriaux ou plans pluriannuels de gestion s'est traduite par la participation de l'animateur à 25 réunions sur le bassin au cours de l'année 2019 :

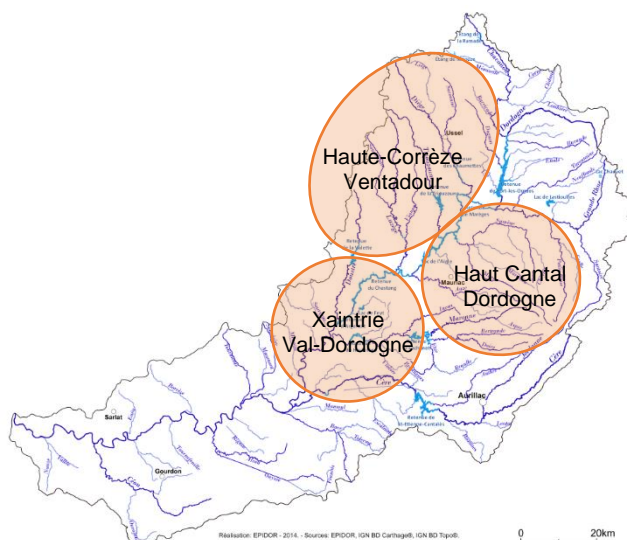
- 3 concernent le contrat Chavanon (coordination PNR Millevaches) ;
- 15 concernent le contrat Sources de la Dordogne – Sancy - Artense ou le projet de Contrat Vert et Bleu (coordination PNR des Volcans d'Auvergne), dont 7 spécifiques à la problématique du Lac de la Crégut impacté par les installations hydroélectriques de la concession de Bort-les-Orgues (projet de convention pluriannuelle) ;
- 2 réunions ont également été organisées par Haute-Corrèze-Communauté à propos du PPG mis en œuvre sur le secteur de la Luzège, de la Triouzoune et de la Diège ;
- 3 réunions concernent le bassin de la Cère amont ;
- 1 réunion à propos du bassin « Auze-Sumène » ;
- 1 réunion à propos du bassin de la Ménoire.

Le travail de bureau correspondant à ces actions peut être estimé à 6 jours.

- Action 1 : Accompagner l'élaboration des documents d'urbanisme

La phase d'élaboration des SCOT est une occasion privilégiée d'établir une concertation locale sur les sujets relatifs au petit et au grand cycle de l'eau. Il s'agit en outre d'un document important pour l'application du futur SAGE.

Suite à la mobilisation d'EPIDOR dans le cadre de l'élaboration du SCOT Nord du Lot et du SCOT Bassin d'Aurillac – Carladès – Chataigneraie, il est envisagé de poursuivre le travail réalisé au niveau des secteurs « Haut Cantal – Dordogne », « Haute Corrèze – Ventadour » et « Xaintrie – Val Dordogne ».



- Action 2 : Suivi et participation aux politiques déclinées sur le bassin

De nombreux acteurs interviennent dans la gestion de l'eau. Il est donc essentiel d'une part de partager nos connaissances avec ces acteurs de manière à ce que leur politique soit la plus adaptée aux enjeux et au contexte territorial, et d'autre part de connaître ces politiques et de vérifier que leur mise en œuvre reste cohérente avec les autres. La participation de l'animateur aux comités de suivi « milieux aquatiques » ou aux bilans des structures telles que les Départements, associations (CEN, Fédérations de pêche...) est ainsi nécessaire.

L'accompagnement de l'élaboration des documents d'urbanisme est une action importante, avec la participation de l'animateur à 4 réunions (3 pour le territoire Haut-Cantal-Dordogne, une pour le territoire Xaintrie-Val-Dordogne). La lecture des documents de travail et la préparation des réunions sont estimées à 2 jours de bureau.

La participation et le suivi des politiques liées à la gestion de l'eau (gestion de la sécheresse 2019 dans les Départements du Cantal et de la Corrèze (4 réunions), actualisation des PAOT, mise à jour de l'état des lieux préalable au futur SDAGE (2 réunions), étude prospective Dordogne 2050...) correspond à la participation à 16 réunions, et 3 jours de bureau.

MOYENS AFFECTES AU PROJET ET BILAN DES REUNIONS 2019

Pour l'animation de la phase d'élaboration du SAGE Dordogne amont en 2019, EPIDOR a mobilisé les moyens et l'organisation suivante :

- Un chargé de mission (1 ETP) : Guillaume LALOGÉ basé à l'antenne d'EPIDOR à Mauriac,
- Une équipe d'encadrement (0,28 ETP) : Roland THIELEKE, Directeur, Cécile FORTUNEL, secrétaire de direction et Frédéric MOINOT, responsable de l'antenne de Mauriac, superviseront les stratégies politiques et techniques qui seront proposées et mises en œuvre
- Un expert SIG-Bases de données (0,34 ETP) : Aurélien LABOUDIGUE
- Un informaticien (0,04 ETP) : Richard CARDONA
- Un secrétariat (0,3 ETP) : Sylvie HURISSE
- Une équipe d'experts qui aideront les animateurs en fonction des thématiques abordées (qualité, quantité, milieux, migrants...).

1,96 ETP ont été affectés à l'animation du SAGE Dordogne amont pour 2019.

Les tableaux suivants présentent la répartition prévisionnelle des jours par objectif et action (tableau 1) et le détail des réunions et jours de bureau affectés aux différents objectifs (tableau 2).

	Direction	Chargé de mission	SIG- Informatique	Secrétariat	TOTAL
Objectif 1 : Construire avec les acteurs du bassin la stratégie du SAGE					30%
- Organiser des réunions thématiques	2%	10%	5%	1%	18%
- Rédiger et mettre en forme le projet de stratégie	2%	5%	5%		12%
Objectif 2 : Présenter la stratégie en CLE pour validation					26%
- Finaliser le projet de stratégie avec les membres du bureau		5%		2%	7%
- organiser une consultation préalable à la validation par le CLE		5%		1%	6%
- analyser les remarques et les traiter	2%	5%			7%
- Présenter le projet de stratégie en CLE	2%	3%		1%	6%
Objectif 3 : Organiser la consultation du public					4%
- rédiger la déclaration d'intention		2%			2%
- la publier sur internet			1%	1%	2%
Objectif 4 : Rédiger les mesures du SAGE					44%
- organiser des réunions thématiques	2%	5%	5%	1%	13%
- prévoir et accompagner l'analyse juridique des mesures envisagées	2%	5%			7%
- animer le comité technique		3%			3%
- rédiger et mettre en forme les documents constitutifs du SAGE	2%	10%	5%		17%
- associer les membres de la CLE au travail de rédaction des mesures	1%	2%		1%	4%
Objectif 5 : Réaliser l'évaluation environnementale du projet de SAGE					15%
- construire le cahier des charges et organiser une consultation d'entreprises		2%		1%	3%
- suivre et accompagner le prestataire	2%	3%	3%		8%
- présenter l'évaluation environnementale aux membres de la CLE	1%	2%		1%	4%
Objectif 6 : animer la CLE et le bureau					38%
- Préparation réunions de CLE / Bureau de CLE	1%	3%		5%	9%
- Communiquer à propos du SAGE	1%	2%	5%	5%	13%
- Formulation d'avis sur les projets du territoire	1%	1%	1%		3%
- Suivi administratif et financier de la mission	1%	2%		10%	13%
Objectif 7 : connaître et mobiliser les acteurs du territoire					14%
- rencontrer les acteurs locaux		5%	1%		6%
- s'informer des projets du territoire		3%			3%
- analyser les points de convergence entre les préoccupations locales et les sujets du SAGE	2%	2%			4%
- sensibilisation via colloques, interventions publiques...		1%			1%
Objectif 8 : Favoriser l'émergence et accompagner les contrats territoriaux					12%
- Construire et accompagner les programmes d'actions visant à limiter l'eutrophisation des grandes retenues		5%	1%		6%
- Accompagner les réflexions relatives à l'exercice de la compétence GEMAPI et à la définition de la SOCLE	2%	3%	1%		6%
Objectif 9 : Suivre et accompagner les démarches territoriales					13%
- Accompagner l'élaboration des documents d'urbanisme		2%	2%		4%
- Suivi et participation aux politiques déclinées sur le bassin	2%	4%	3%		9%
TOTAL	28%	100%	38%	30%	196%

Date	Objectif 1 : Construire avec les acteurs du bassin la stratégie du SAGE	Objectif 2 : Présenter la stratégie en CLE pour validation	Objectif 3 : Organiser la consultation du public	Objectif 4 : Rédiger les mesures du SAGE	Objectif 5 : Réaliser l'évaluation environnementale du projet de SAGE	Objectif 6 : animer la CLE et le bureau	Objectif 7 : connaître et mobiliser les acteurs du territoire	Objectif 8 : Favoriser l'émergence et accompagner les contrats territoriaux	Objectif 9 : Suivre et accompagner les démarches territoriales
11-janv									réception travaux barrage de la Compiessade sur la Dordogne au Mont-Dore
14-janv								réunion projet de contrat Vert et Bleu / PNR Volcans d'Auvergne	
15-janv								point avancement démarche territoriale BV Cère / CABA	
16-janv	rdv avec G. HAAG (pollution diffuses, uranium...)								
22-janv							bilan des actions 2018 EDF / concession de St-Etienne-Cantalès		
25-janv					point interne / organisation du marché relatif à l'évaluation environnementale des SAGE Dordogne				
28-janv	partage expérience / SAGE Alagnon								
31-janv					point interne / organisation du marché relatif à l'évaluation environnementale des SAGE Dordogne				
05-févr	rdv Conseil Dépt 15 / projet de stratégie du SAGE								
07-févr									état des lieux SDAGE Adour-Garonne / Dept 19
07-févr					point interne / organisation du marché relatif à l'évaluation environnementale des SAGE Dordogne				
11-févr	rdv DDT 19								
11-févr							organisation du réseau de suivi des étiages sur l'amont du BV		
12-févr									état des lieux SDAGE Adour-Garonne / Dept 19-46
13-févr								point interne projet de convention "dérivations hydroélectriques"	
19-févr									SCOT-PLUIh Xaintrie Val Dordogne
20-févr	rdv CEN Nouv. Aquitaine / projet de stratégie du SAGE								
28-févr								réunion PPG Ménoire	
01-mars					point interne / organisation du marché relatif à l'évaluation environnementale des SAGE Dordogne				

04-mars	rdv PNR Millevaches / projet de stratégie du SAGE								
05-mars	rdv Conseil Dépt 63 / projet de stratégie du SAGE								
04-mars	rdv PNR Volcans d'Auvergne / projet de stratégie du SAGE								
06-mars	rdv CauValDor / projet de stratégie du SAGE								
07-mars	rdv Conseil Dépt 46 / projet de stratégie du SAGE								
07-mars	rdv fédé pêche 46 / projet de stratégie du SAGE								
08-mars	rdv Conseil Dépt 19-23 / projet de stratégie du SAGE								
08-mars	rdv Haute-Corrèze-Communauté / projet de stratégie du SAGE								
14-mars									participation réunion "Ambition Crégut" (EDF)
18-mars	colloque "bouchon vaseux" à Agen								
19-mars	rdv chambres agri 15 et 19 / projet de stratégie du SAGE								
20-mars	rdv CEN Auvergne / projet de stratégie du SAGE								
21-mars	rdv Fédés pêche 15 et 19 / projet de stratégie du SAGE								
22-mars	rdv ARS 46 / projet de stratégie du SAGE								
25-mars	rdv Conseil Dept 24 / projet de stratégie du SAGE								
26-mars	rdv EDF / projet de stratégie du SAGE								
26-mars									présentation du volet milieux aquatiques du PPG / Haute Corrèze Communauté
27-mars	rdv DDT 24 / projet de stratégie du SAGE								
27-mars	rdv chambre agri 24 - OUGC / projet de stratégie du SAGE								
28-mars	rdv tel ARS 19 / projet de stratégie du SAGE								
08-avr		point inter-SAGE Dordogne relatif au projet de stratégie							
09-avr									Dordogne 2050
11-avr	partage expérience / SAGE Alagnon								
16-avr	partage expérience / SAGE Vilaine								
24-avr									participation réunion "Ambition Crégut" (EDF)
29-avr		Bureau de CLE / stratégie du SAGE							

06-mai								réunion projet de contrat vert et bleu PNR Volcans d'Auvergne	
13-mai		point inter-SAGE Dordogne relatif au projet de stratégie							
16-mai							salon H2O Clermont		
17-mai							salon H2O Clermont		
20-mai								entretien avec prestataire "Ambition Crégut" (EDF)	
23-mai									bilan politique milieux aquatiques Dept 15
29-mai							Dordogne 2050 / Atelier Tulle		
03-juin									Comité sécheresse Corrèze
05-juin									SCOT Haut-Cantal Dordogne (ateliers thématiques)
06-juin									SCOT Haut-Cantal Dordogne (ateliers thématiques)
07-juin									SCOT Haut-Cantal Dordogne (ateliers thématiques)
11-juin							Dordogne 2050 / Atelier Mauriac		
20-juin								participation réunion "Ambition Crégut" (EDF)	
25-juin		Bureau de CLE / stratégie du SAGE							
04-juil							rdv acteurs Dordogne Lotoise		
05-juil								COFIL contrat vert et bleu PNR Volcans d'Auvergne	
24-juil								COFIL projet effacement barrage du Chavanon	
25-juil								COFIL avenir du barrage de la Bourboule	
06-août									Comité sécheresse Cantal
06-août									Comité sécheresse Corrèze
23-août								projet de convention "dérivations hydroélectriques" / rdv PNR Volcans d'Auvergne	
26-août									Convention éclusées - suivis repro Dordogne Lotoise
09-sept							rdv CDC Ventadour-Egletons-Monédières		
10-sept								COFIL CT Sources-Sancy-Artense	
11-sept								COFIL avenir du barrage de la Bourboule	
18-sept									Comité sécheresse Cantal
19-sept								COFIL CT Chavanon	
30-sept	restitution enquête GEMAPI BV Dordogne								
01-oct							réflexion avenir du site de baignade de Mauriac		
03-oct									charte forestière Nord Lot
03-oct	volet forêt de la stratégie								

09-oct									COFIL valorisation du secteur des sources de la Dordogne	
11-oct									projet de convention "dérivations hydroélectriques" / rdv EDF	
14-oct										SCOT Haut-Cantal-Dordogne
18-oct									COFIL Contrat Cère amont	
23-oct								Dordogne 2050 - atelier agriculture		
25-oct								préparation CLE avec président		
30-oct		CLE du SAGE : présentation du projet de stratégie / validation								
07-nov								Conseil Syndical EPIDOR		
12-nov										Plan d'actions ZH Marais du Cassan (Cantal)
18-nov									Comité technique Cère amont	
21-nov									Comité technique Auze-Sumène	
22-nov										Signature contrat Département du Cantal - Agence de l'Eau
03-déc									COFIL contrat vert et bleu PNR Volcans d'Auvergne	
03-déc								rdv Bruno FAURE / Maronne		
06-déc										Réflexion préalable à un LIFE Moule perlière
16-déc									CT Chavanon - continuité seuil SNCF Clidane	
17-déc									COFIL GEMAPI Haute Correze Communauté	
18-déc										PAOT Cantal
Nombre de réunions (1 réunion = 0.66j)	27	5	0	0	4	1	12	25	20	
Nombre de jours réunion	17.82	3.3	0	0	2.64	0.66	7.92	16.5	13.2	
Nombre de jours bureau	40	20	10	15	10	25	2	6	5	
Bilan : mobilisation de l'animateur par objectif :										
Prévisionnel	15%	13%	2%	22%	8%	19%	7%	6%	7%	
Réèl	30%	12%	5%	8%	6%	13%	5%	12%	9%	

Pour information

Les éléments concernant le SAGE Dordogne amont sont disponibles :

- *sur le site internet d'EPIDOR dans la rubrique SAGE Dordogne amont*
<http://sage-dordogne-amont.fr>
- *sur le site Gest'eau à la fiche SAGE Dordogne amont*
<http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/dordogne-amont>

Contacts de la structure porteuse

EPIDOR se tient à votre disposition :

- *Standard : 05 53 29 17 65*
- *Guillaume LALOGÉ : 04 71 68 01 94 ou 06 85 57 65 32*